

Métiers de l'agriculture - Élevage équin



Formation en
apprentissage



Être âgé(e) de 16 à 29 ans*
ou 15 ans si issu de 3ème



840 heures de formation
générale et professionnelle
sur 2 ans



Accessible aux personnes en
situation de handicap avec
accompagnement personnalisé



Candidatures
de janvier à septembre



Diplôme du Ministère
de l'Agriculture

Objectifs de la formation

- Devenir **ouvrier qualifié** dans les entreprises spécialisées en élevage équin,
- Former des jeunes motivés par l'élevage du cheval,
- Acquérir des **savoir-faire techniques et des savoir-être professionnels** qui favorisent l'embauche du jeune dans un élevage équin.

Modalités d'inscription

Remplir et renvoyer le **dossier de pré-inscription** ou saisir votre **candidature** sur notre site internet.

A NOTER : Le dossier d'admission pour l'inscription définitive au CFA, ne vous parviendra qu'à réception du contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Organisation de la formation

- Le contrat d'apprentissage peut débuter à **partir de juillet de la 1ère année de formation**,
- La **formation annuelle** se répartit comme suit :
Entreprise : 35 semaines + 5 semaines de congés payés - **CFA : 12 semaines**.
Une alternance de périodes en entreprise et au CFA* (*en général, 1 ou 2 semaines par mois).
- La semaine de cours commence le lundi à 10h ou 11h et se termine le vendredi à 15h ou 16h,
- La relation CFA/Entreprise/Famille :
 - **Le tuteur classe** fera un point téléphonique avec l'employeur en début de contrat. Il réalisera une synthèse après chaque période au CFA et prendra connaissance des activités vues en entreprise,
 - **Un formateur** se rendra en entreprise 1 fois/an,
 - **Le livret d'apprentissage numérique** sera un suivi permanent sur les 2 lieux de formation.

Modalités pédagogiques

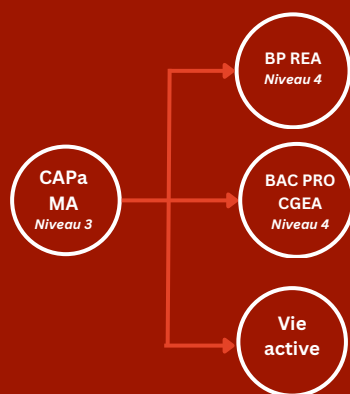
- **Présentiel** et **alternance**,
- Travaux en **plateau technique** et **entreprise**.

Poursuite d'études

Dans le cadre de la **filière agricole**, il est possible d'étendre ses connaissances en préparant :

- Un **Brevet Professionnel Responsable d'une Entreprise Agricole (BP REA)**,
- Un **BACcalauréat PROfessionnel Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole (BAC PRO CGEA)**,
- Si pratique à cheval, possibilité d'un **BACcalauréat PROfessionnel Conduite et Gestion d'une Entreprise Hippique (BAC PRO CGEH)**,
- Un **Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa)** dans une autre spécialité.

Positionnement dans la filière



Chiffres clés

À retrouver sur
notre site internet



Programme de la formation

3 MODULES GÉNÉRAUX = 426 heures

MG1	Histoire/Géographie - Éducation SocioCulturelle - Mathématiques - Informatique - Sciences Économiques Sociales Générales
MG2	Français - Éducation Physique et Sportive/Bio du sport
MG3	Français - Anglais

AUTRES DISCIPLINES = 26 heures

Renforcement vers Bac Pro / Soutien

Sauveteur Sécouriste du Travail

5 MODULES PROFESSIONNELS = 388 heures

MP1	Économie
MP2	Sciences et Techniques des équipements avec CACES
MP3	Zootechne Équine
MP31	Agronomie
MP4	Pratique Professionnelle
MIP	Module d'Initiation Professionnelle

Des **parcours individualisés** peuvent être proposés pour tenir compte :

- D'acquis antérieurs reconnus,
- De difficultés scolaires (soutien),
- De jeunes en situation de handicap.

Tarifs & Financement

- Hébergement et restauration :

Régime	Montant par semaine de présence au CFA	Aides aux familles par l'Opco (sauf contrat signé avec un employeur public)	Montant restant à charge des familles par semaine de présence au CFA
Interne	124,25 €	51,00 €	73,25 €
Demi- pension	36,25 €	15,00 €	21,25 €

+ le coût annuel de la formation CAPa : 26,55 €.

- Financement de la formation par l'entreprise ou son Opco.

Obtention du diplôme

L'examen se déroule en :

- **12 CCF (Contrôle en Cours de Formation) :**
 - 1 écrit (Mathématiques-SESG),
 - 11 oraux ou pratiques.
- **1 épreuve terminale** en Zootechne : Oral.

Admissions - Pré-requis

- Être âgé(e) **de 16 à 29 ans *(30 ans moins 1 jour), ou 15 ans** si issu de 3ème (à la signature du contrat),
- Justifier d'**un contrat d'apprentissage**, avec une entreprise habilitée, située dans le quart Nord-Ouest de la France,
- Être en possession d'**une fiche d'aptitude médicale** délivrée par le Service Médecine du Travail de la Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'employeur,
- Entrées permanentes, 1er regroupement en septembre.



Seule la **signature du contrat d'apprentissage** permet le démarrage de la formation

Pour des informations complémentaires (métiers, rémunérations), rendez-vous sur le site www.agricampus-laval.fr

Contactez l'accueil du CFA

02 43 66 06 91

cfa.mayenne@educagri.fr

agricampus-laval.fr

Venir à AgriCampus

321, route de Saint-Nazaire
CS 81319
53013 Laval CEDEX

Membre de :

